

Personnes
malentendantes
ou sourdes



SUITE DE PARCOURS

à Acti+ Lieusaint



jusqu'à

18

mois

Objectifs

- Fluidifier les suites de parcours et éviter toutes ruptures.
- Grâce à la médiation, accompagner les personnes sourdes tout en facilitant la communication et la compréhension de leur projet professionnel et/ou de vie en lien avec les partenaires.

Public concerné

Tout **bénéficiaire sourd** ayant suivi une formation au **sein de la Plateforme Acti+ Lieusaint**.



Prérequis

Pour l'accompagnement vers et dans l'emploi et/ou dans la formation, le bénéficiaire doit avoir un projet professionnel.

Au-delà de la RQTH, le bénéficiaire doit présenter une notification de la MDPH pour ce dispositif qui peut être indiquée en complément d'ACC* ou APIP** Sourd par exemple :

ACC+ Suite de parcours ou APIP Sourd+ Suite de parcours

*ACC : Accès aux compétences clés et **APIP : Aide et Préparation à l'Insertion Professionnelle

Les suites de parcours

Après une formation au sein d'Acti+ Lieusaint, différentes suites de parcours peuvent être envisagées :

- La mise en relation avec le conseiller Pôle emploi/Cap Emploi
- L'emploi en milieu ordinaire, adapté ou protégé.
- Une formation en ESRP ou dans un organisme de formation en milieu ordinaire.
- Une formation accompagnée.

Sur le champ social, une mise en relation avec des partenaires est possible : SAVS, Foyer d'hébergement, ...

Les moyens ?

Développer un réseau et faire du lien avec les acteurs du territoire.

Accompagner les entreprises, les centres de formation à accueillir le public sourd par des sensibilisations à la culture sourde et à la mutualisation des contacts existants pouvant favoriser la communication.



Secrétariat Tél : 01 71 55 22 10

Actiplus.formation@ugecam.assurance-maladie.fr

Chargé d'insertion 07 60 61 50 47/ 01 71 55 21 82

 **whatsapp** 07 60 61 50 47



CONTENU

Différentes modalités peuvent être mises en place

EMPLOI

Accompagnement vers l'emploi

Mise en relation avec les services publics de l'emploi (Conseiller Pôle emploi/Cap emploi) avec pour objectif selon les compétences, l'autonomie de la personne sourde :

- L'inscription ou la réinscription au Pôle Emploi
- Interface et médiation dans l'échange sur le projet professionnel lors du 1er RDV.
- RDV de préparation (Fiche de renseignements administrative, évaluation des capacités fonctionnelles en vue de déterminer les moyens de compensation).
- Entretien d'embauche : préparation (TRE) et médiation lors de l'entretien.

Accompagnement dans l'emploi

- Accompagnement lors de la signature du contrat de travail.
- Entretien des 30 jours avec le bénéficiaire et l'employeur.
- Entretien des 90 jours avec le bénéficiaire et l'employeur.



FORMATION

Accompagnement vers la formation

- Inscription en formation.
- RDV de préparation (Fiche de renseignements administrative, évaluation des capacités fonctionnelles).
- Entretien d'accueil : préparation et médiation lors de l'entretien avec l'organisme de formation.

Accompagnement dans la formation

Sensibilisation à la LSF et à la culture sourde - ½ journée - des professionnels et des autres apprenants de la formation.

Intervention MPS*

Après échange avec le référent, les professionnels du service MPS peuvent recevoir, évaluer et orienter le bénéficiaire.

Mise en relation avec un partenaire social

Entretien (s) de médiation avec le (s) partenaire (s).

*MPS : Médico-Psycho-Social

